



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 22 septembre 2017 à 20 heures 30 minutes
Hôtel de Ville

Présents :

Mme ABEL Françoise, Mme BAROTTE Mauricette, Mme BELLAMY Valérie, M. BOULANGER Patrick, Mme CLAUDEL Josette, M. DEMANGE Michel, M. DESMOUGINS Philippe, Mme FAIVRE Danièle, Mme FERREIRA Déolinda, M. GERMAIN Philippe, Mme GILLET Laurence, Mme GRIFFAULT Henriette, M. GUYON Bernard, Mme HERTELER Françoise, M. LE ROUX Yves, Mme MILLOTTE Nathalie, M. NICHINI Christian, Mme RENAUX Sandrine, M. SENGLER Gilles, M. THIOLIERE Frédéric, Mme THIRIAT Christiane, M. TISSERAND Jean-Charles, M. VALENTIN Didier

Procuration(s) :

Mme LAURENT Catherine donne pouvoir à Mme FERREIRA Déolinda, M. PETIN Eric donne pouvoir à M. DEMANGE Michel, M. REMY Michel donne pouvoir à Mme ABEL Françoise

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme CALVINHO Augusta, Mme LAURENT Catherine, M. PETIN Eric, M. REMY Michel

Secrétaire de séance : Mme RENAUX Sandrine

Président de séance : M. DEMANGE Michel

2017-061 - FINANCES LOCALES - BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 02

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte la Décision Modificative n° 02 au Budget **PRINCIPAL**.

2017-062 - FINANCES LOCALES - BUDGET EAU - DECISION MODIFICATIVE N° 02

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte la Décision Modificative n° 02 au Budget **EAU**.

2017-063 - FINANCES LOCALES - BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 02

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte la Décision Modificative n° 02 au Budget **ASSAINISSEMENT**.

2017-064 - FINANCES LOCALES - DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME LEADER - SALLE MULTI-ACTIVITES

Le Conseil Municipal, à la majorité (Pour : 22, Contre : 0, Abstention : 4 : Christian NICHINI, Josette CLAUDEL, Françoise ABEL, Françoise ABEL pour Michel REMY) :

APPROUVE le projet dont le descriptif et le plan de financement qui sont présentés ci-dessus,

AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions aux taux maximum,

AUTORISE M. le Maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention.

2017-065 - FINANCES LOCALES - REMBOURSEMENT SUITE AVANCE - ESPOIR CYCLISTE STEPHANOIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

REMBOURSER la somme de 55.00 € à l'Espoir Cycliste Stéphanois.

2017-066 - FINANCES LOCALES - SUBVENTION ASSOCIATION THYMALLUS CLUB 88

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE POUR l'attribution d'une subvention d'un montant de 500.00 euros pour l'association THYMALLUS CLUB 88 pour l'année 2017.

2017-067 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS RENOVATIONS FAÇADES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FAIT DROIT aux demandes qui répondent aux critères d'attribution retenus.

2017-068 - DOMAINE ET PATRIMOINE - CESSION PARCELLES - CHAMP MAILLOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE la cession à M. ARNOULD Samuel d'une partie des parcelles cadastrées AN 223 – AN 80 – AN 81 – AN 85 – AN 87 situées lieu-dit Champ Maillot, d'une superficie totale d'environ 3 600 m², à titre payant pour la somme de 18 000 € (soit 5 € le m²).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié s'y rapportant.

DIT que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

2017-069 - DOMAINE ET PATRIMOINE - CONVENTION SERVITUDE - ENEDIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude suite à la convention sous seing privé du 16 septembre 2015 relative à l'implantation d'un poste de transformation par ENEDIS (anciennement ERDF) sur une parcelle sise à St Etienne lès Remiremont, section C n° 230.

2017-070 - FONCTION PUBLIQUE - RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL CONTRACTUEL - CDG 88

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la convention cadre susvisée telle qu'elle a été présentée,

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention avec M. le Président du Centre de Gestion des Vosges (CDG 88), ainsi que les documents y afférents,

AUTORISE M. le Maire à faire appel, si besoin, au service de missions temporaires du CDG 88, en fonction des nécessités de services,

DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 88, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

2017-071 - INTERCOMMUNALITE - SMDEV - RAPPORT D'ACTIVITE

Eu égard à l'article L 5211-39 du CGCT, Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges (SMDEV) adresse au Conseil Municipal le rapport d'activités du syndicat pour l'année 2016.

Le document peut être consulté en Mairie, à l'Administration Générale.

Ce même document ainsi que le compte administratif 2016 sont également disponibles en ligne sur le site du syndicat : www.smdev88.fr.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces rapports.

2017-072 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces Décisions.

Le Maire,
Michel DEMANGE

